



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Frédéric FOSSEY en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 août 2022
2. Maison rue du pont de la barre
3. Taxe d'aménagement
4. BP 71100 : Décision modificative
5. Clôture de la gendarmerie : devis
6. Aménagement du cimetière : devis
7. Demande de subvention pour alimentation en eau du lavoir : devis
8. Droit de préemption : terrain rue de la gloriette
9. AMI POPSU territoires
10. Point sur l'ORT PVD (opération de revitalisation de territoire pour les petites villes de demain)
11. Permis citoyen
12. Conseil municipal jeune
13. Projet Ecole publique
14. Achat de buts de foot : devis
15. Compte rendu des commissions
16. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 août 2022

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 23 août 2022.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Maison rue du pont de la barre : offres d'achat

Depuis la mise en vente de la maison communale, rue du pont de la barre (anciennement ADMR), nous avons reçu deux propositions : l'une à 70 000 € nets vendeurs, l'autre à 80 000 € nets vendeurs. Nous avons fait le choix de patienter. N'ayant reçu aucune autre offre, le notaire et l'agence immobilière ont été contactés pour savoir si les offres étaient maintenues, ce qui n'est pas le cas. Nous avons reçu une offre à 71 000 € nets vendeur.

Teneur des discussions : Monsieur Loic Périot précise que c'est la seule offre à ce jour, et que cette offre est valable jusqu'au 21 septembre 2022. Le terrain est en zone inondable, extension est difficile à réaliser et il n'y a pas de salle de bain.

Monsieur Bruno Lefrancois ne prend pas part à la discussion ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C x A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P C x A	P x C A	P C A		

- **D'accepter l'offre d'achat au prix de 71 000 € nets vendeur**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction**

3. Taxe d'aménagement

La loi impose aux communes depuis le 01/01/2022 de reverser une partie de la taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme à l'intercommunalité.

Une réunion a eu lieu le 5 septembre 2022 pour définir les modalités de reversement

Teneur des discussions : L'interco demande que cette taxe soit fixée à 20%. Elle concerne toutes les constructions et agrandissements reliés au réseau collectif. Madame le maire souligne que la commune aura des recettes en moins et plus de travail pour les secrétaires de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P x C A		

- **D'ADOPTER les principes de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes, soit 100% du produit perçu pour la part communale de la taxe d'aménagement reversés à la communauté de communes pour les opérations situées sur les zones d'activités intercommunales et 20% du produit perçu pour la part communale de la taxe d'aménagement reversés à la communauté de communes pour toute construction nécessitant une extension ou une modification du réseau d'assainissement collectif.**
- **QUE ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2023,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la communauté de communes de manière concordante,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

4. BP 71100 : Décision modificative

Un prêt à court terme a été contracté le 31/03/2022 (réalisation : 300 000 €). Afin de permettre le paiement des intérêts, il convient de prendre une décision modificative :

Chapitre Articles	DÉBIT	CRÉDIT
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 022	1 055,36	
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 66 - Article 66111		1 055,36

Ces mouvements s'équilibrent en section de fonctionnement à 1 055,36 €

Teneur des discussions : pas de question

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P x C A		

- **D'adopter la décision modificative dont les mouvements s'équilibrent en section de fonctionnement à 1 055,36 €**

5. Clôture de la gendarmerie : devis

En 2021, nous avons remplacé une partie de la clôture de la gendarmerie. Il reste 172 ml à remplacer.

Des devis ont été demandés :

- SVB Paysagiste : 16 820,00 € HT (20 184,00 € TTC)
- CLOSYSTEM : 13 741,12 € HT (16 489,34 € TTC) – avec option dalle béton : 16 893,12 € HT (20 271,74 € TTC)

Teneur des discussions : Clôture de la gendarmerie, précision de la zone à clôturer par Monsieur Loïc Périot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité à la majorité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P X C A	P X C A		

- D'accepter le devis présenté par CLOSYSTEM pour remplacer la clôture de la gendarmerie (avec option dalle béton : 16 893,12 € HT soit 20 271,74 € TTC)
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

6. Aménagement du cimetière : devis

Afin de poursuivre l'aménagement du cimetière (engazonnement d'une allée), des devis ont été demandés :

- SVB : 13 598,00 € HT (16 317,60 € TTC) pour l'engazonnement d'une allée
- Paysages d'elle : 8 100 € HT (9 720,00 € TTC) pour l'engazonnement de toute la périphérie du cimetière
3 920 € HT (4 704 € TTC) pour un test de végétalisation entre les tombes (100 m²)

Teneur des discussions : Madame le maire fait lecture d'une lettre de mécontentement concernant l'état du cimetière, rappelle également que les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés depuis de nombreuses années. Tout le conseil constate qu'il faut faire des travaux rapidement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P X C A	P X C A	P X C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- D'accepter les devis présentés par les Paysages d'Elle pour l'engazonnement de tout le pourtour du cimetière (8 100,00 € HT soit 9 720,00 € TTC) et pour tester une végétalisation entre les tombes sur 100 m² (3 920,00 € HT soit 4 704,00 € TTC)
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

7. Alimentation en eau du lavoir : devis

Après recherches d'évacuation et remise en eau du lavoir, l'ARD nous conseille une alimentation aux normes avec regard. Un devis a été demandé à l'entreprise MOUTON Christophe : 2 512,00 HT (3 014,00 € TTC). Il est proposé d'ajouter ce devis à notre demande de subvention auprès du département.

Teneur des discussions : Rappel des couts et des subventions par Madame le Maire. Il resterait environ 2000 euros à la charge de la commune pour la restauration du lavoir si on obtient toutes les subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- D'accepter l'ajout du devis pour alimenter le lavoir en eau (2 512,00 € HT soit 3 014,00 € TTC) à notre demande de subvention auprès du Département
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

8. Droit de préemption : terrain rue de la Gloriette

Le propriétaire du terrain anciennement exploité par TOTAL a signé un compromis de vente avec Monsieur COLOMBE, artisan à TREVIÈRES.

Le dossier nous a été transmis par le notaire afin de permettre à la commune de réfléchir si elle souhaite exercer son droit de préemption ou non.

Une visite du terrain et des locaux a été demandée par LRAR suite à la délibération du N° 101-2022 du 23 Août 2022. Cette visite a eu lieu avec le propriétaire et en présence de l'artisan. Suite aux éléments vus et discussions avec le propriétaire, le souhait de la collectivité étant de ne pas entraver l'extension ou l'installation d'entreprises, le conseil municipal est amené à délibérer sur l'exercice de son droit de préemption.

Teneur des discussions : Le souhait du conseil municipal est unanime, ne pas empêcher l'installation ou l'extension d'entreprise sur la commune de Trévières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P	C	X	A	
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P	C	X	A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P	C	X	A	

- Refuse d'exercer son droit de préemption.

9. AMI POPSU Territoires

Appel à projet permettant de faire réaliser une étude par une équipe d'universitaires auprès des habitants sur les projets de la commune.

Lien de cet AMI : [Popsu \(archi.fr\)](http://Popsu.archi.fr)

Teneur des discussions : Ami POPSU Territoires : Quelques thèmes déjà prédéfinis comme la protection de l'environnement, vivre dans une zone de marais, la biodiversité et les ressources en eau. C'est un état des lieux de la population sur une année, le parc des marais est intéressé par ce projet. Coût nul pour la commune et la date butoir pour répondre à l'appel projet est le 30 novembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P	X	C	A	
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P	X	C	A	
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P	X	C	A	

- De répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt POPSU Territoires sur le thème « Comment nos gestes du quotidien peuvent participer à la préservation de notre environnement proche, les marais »

10. Point sur l'ORT PVD (Opération de revitalisation du territoire pour les petites villes de demain)

La gouvernance : COPIL (élus, État et partenaires) et COTECH (techniciens IOI, des communes PVD et représentants territoriaux de l'État)

Les 5 orientations stratégiques : Redynamiser l'habitat en centre-bourg / Développer et soutenir le commerce et l'artisanat / Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines / Développer, maintenir et garantir l'offre de service / Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilités.

Le périmètre : voir carte

Teneur des discussions : Madame le Maire détaille la zone sur la carte, précise qu'il n'y aura pas de financement supplémentaire pour les communes PDV ; il faudra aller chercher les financements au travers d'appel à projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P	X	C	A	
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P	X	C	A	

Patrick WATERS					Delphine BOULOT					Bruno LEFRANCOIS				
P	x	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A

- **De valider la gouvernance** : COPIL (élus, État et partenaires) et COTECH (techniciens IOI, des communes PVD et représentants territoriaux de l'État)
- **De valider les orientations stratégiques** : Redynamiser l'habitat en centre-bourg / Développer et soutenir le commerce et l'artisanat / Mettre en valeur les espaces publics et les patrimoines / Développer, maintenir et garantir l'offre de service / Développer l'accessibilité et encourager les nouvelles formes de mobilité
- **De valider le périmètre**

11. Permis citoyen

Dans le but d'aider les jeunes pour financer leur permis de conduire (+/- 1 300 €)

Il est proposé :

- Convention entre le jeune, la mission locale, l'auto-école et la collectivité en échange d'heures au service de la collectivité (151,67 heures) soit aux services techniques ou administratifs
- Réflexion sur le nombre de permis finançables et envisageables en 2023.

Teneur des discussions : Présentation du travail effectué Par Monsieur Frédéric Fossey, le conseil approuve et valide que le travail se poursuive, ainsi que la création d'une commission.

12. Conseil Municipal Jeunes

Contacts pris avec les établissements scolaires afin de travailler sur la citoyenneté et les incivilités. Présentation du travail effectué par Monsieur Frédéric Fossey, le conseil municipal valide que le travail se poursuive.

13. Projet école publique

Les enseignantes de CP souhaitent travailler sur un projet d'école dehors et demandent si la commune peut leur mettre à disposition un terrain. Le terrain convoité se situe entre le collège et le stade.

Teneur des discussions : Les classes de CP demande au conseil de mettre à disposition un terrain entre les écoles et le stade de foot à disposition pour faire l'école à l'extérieur, un après-midi par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide :

Mireille DUFOUR					Loïc PERIOT					Françoise DUSSERT- SARTHE					Frédéric FOSSEY					Françoise LE MARQUAND				
P	x	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A
Gérald ROUSSEUW					Valérie TANQUEREL					Françoise LEBOULANGER					Laëtitia MOREAU					Martial LEGROS				
P	X	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A
Patrick WATERS					Delphine BOULOT					Bruno LEFRANCOIS														
P	x	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A										

- **D'accéder à la demande des enseignantes de CP de l'école publique en mettant le terrain communal à leur disposition (entre le collège et le stade)**

14. Achat de buts de foot

Un devis a été demandé pour l'achat d'une paire de buts de foot repliables

- INTERSPORT : 2034,00 € HT (2440.90,00 € TTC)

Teneur des discussions : devis du club de foot de Trévières pour l'achat d'une paire de but de foot pour un montant de 2034 euros HT. Plusieurs personnes du conseil demandent si le club ne peut pas demander des subventions à la FFF pour l'achat de ces buts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité décide :

Mireille DUFOUR					Loïc PERIOT					Françoise DUSSERT- SARTHE					Frédéric FOSSEY					Françoise LE MARQUAND					
P	X	C		A	P	X	C		A	P		C		A	X	P	X	C		A	P	X	C		A
Gérald ROUSSEUW					Valérie TANQUEREL					Françoise LEBOULANGER					Laëtitia MOREAU					Martial LEGROS					
P	X	C		A	P		C	X	A	P	X	C		A	P	X	C		A	P	X	C		A	
Patrick WATERS					Delphine BOULOT					Bruno LEFRANCOIS															
P	x	C		A	P		C	X	A	P		C	X	A											

- **D'accepter le devis présenté par INTERSPORT (2 034,00 € HT soit 2 440,90 € TTC) pour remplacer les 2 buts de foot repliables en mauvais état**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition**

15. Compte-rendu des commissions communales

Sans objet

16. Questions diverses

- Délégations exercées : sans objet
- Remerciements du tennis club pour la pose des filets pare-ballons
- AMI requalification et aménagement des espaces publics : rencontre avec le CAUE et organisation d'un atelier courant octobre
- Sonorisation et éclairage public – coupure des spots de l'église
- Fixer une date pour la réunion avec les commerçants
- Quelques dates :
 - 23/09 à 18h30 : réunion « 80ème anniversaire de la libération de Trévières »
 - 02/10 : repas des Aînés (pour les personnes âgées de 65 ans et plus)
 - 29/30 Octobre : Festival de la pomme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35
La prochaine réunion est fixée au 17 octobre 2022 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 111.** Maison rue du pont de la barre
- 112.** Taxe d'aménagement
- 113.** BP 71100 : Décision modificative
- 114.** Clôture de la gendarmerie : devis
- 115.** Aménagement du cimetière : devis
- 116.** Demande de subvention pour alimentation en eau du lavoir : devis
- 117.** Droit de préemption : terrain rue de la gloriette
- 118.** AMI POPSU territoires
- 119.** ORT PVD (opération de revitalisation de territoire pour les petites villes de demain)
- 120.** Projet Ecole publique
- 121.** Achat de buts de foot : devis

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Secrétaire